

Traitement des données à caractère personnel et protection de la vie privée dans les télécommunications, RNIS

1990/0288(COD) - 12/09/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission estime que les travaux du Conseil ont débouché sur des contributions utiles à sa proposition et que, dans l'ensemble, les modifications sont positives. Elle soutient donc la position commune.